



**CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

ST-LUDGER, LE 3 OCTOBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 3 octobre 2017 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger et Roger Nadeau.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernardin Gagnon, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2017-10-293

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 3 octobre 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2017
5. Activités de fonctionnement au 29 septembre 2017 :
 - 5.1 Dépôt
 - 5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13
6. Comptes payés et à payer au 29 septembre 2017 – Adoption
7. États comparatifs du second semestre – Dépôt
8. Administration :
 - 8.1 Élections municipales – nouveaux salaires applicables
 - 8.2 Plaisir 106.7 – Espace publicitaire pour vœux des Fêtes
 - 8.3 Municipalité alliée contre la violence conjugale
9. Voirie :
 - 9.1 Déneigement 2017-2018 du bureau municipal, stationnement OTJ et Résidence Sérénité – Étude et décision
 - 9.2 TECQ 2014-2018 – Programmation de travaux révisée
 - 9.3 PIQM, volet 1.5 – Signature du protocole d'entente
 - 9.4 Achat de lames, pointes au carbure et patins en fonte
 - 9.5 Ford F-150 – Achat de pneus d'hiver
10. Eau potable
11. Eaux usées – Embauche d'un sous-traitant
12. Service incendie
13. Règlement de circulation des véhicules hors route – Adoption du règlement
14. CPTAQ – Demande d'aliénation et lotissement – Lot 4 189 606
15. CPTAQ – Demande d'aliénation et lotissement – Partie du lot 4 846 561
16. Festivités du 125^e de Saint-Ludger :
 - 16.1 La Veillée au Village – Permis de réunion
 - 16.2 La Veillée au Village – Remise des profits
17. Bibliothèque municipale – Conte « Dans le ciel ce soir »
18. Ancienne citerne à eau sur lot 4 189 420 – Intention de la Municipalité
19. Demandes d'aide financière :
 - 19.1 Polyvalente Bélanger – Grand défi Pierre Lavoie

- 19.2 Maison Catherine de Longpré – Campagne annuelle de financement
- 19.3 L'Univers du Père Noël
- 20. Varia
- 21. Dépôt de documents pour information
- 22. Répertoire du courrier reçu au 29 septembre 2017
- 23. Période de questions de l'assistance.
- 24. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune personne présente.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2017

Résolution 2017-10-294

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
 APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
 ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 29 SEPTEMBRE 2017 :

5.1 Dépôt

Les activités de fonctionnement au 29 septembre 2017 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13

La directrice générale informe les membres du conseil que les virements de crédits budgétaires ci-après ont été effectués conformément au règlement 2007-13 :

Virements de crédits effectués au 30 septembre 2017

| N° de poste | Description | en moins | en plus |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------|----------------|
| <i>Administration générale autres</i> | | | |
| 02-190-00-990 | Programme nouveaux nés | 517.00 \$ - | |
| 02-190-00-412 | Services juridiques | | 517.00 \$ + |
| <i>Service incendie</i> | | | |
| 02-220-00-965 | Immatriculations des véhicules | 90.00 - | |
| 02-220-01-526 | Pagette et autre entretien | 96.00 - | |
| 02-220-02-525 | Entretien et réparation - Camion citerne | | 90.00 \$ + |
| 02-220-01-525 | Entretien et réparation - Camion pompe | | 96.00 \$ + |
| <i>Voirie municipale</i> | | | |
| 02-320-00-526 | Entretien et réparation - matériel | 1 330.37 \$ - | |
| 02-320-01-522 | Travail de contractuels | | 1 330.37 \$ + |
| <i>Matières résiduelles</i> | | | |
| 02-451-23-446 | Coût traitement - Matières organiques | 702.00 \$ - | |
| 02-451-21-446 | Coût enfouissement | | 702.00 \$ + |
| <i>Bibliothèque municipale</i> | | | |
| 02-702-20-522 | Entretien et réparation - Bâtiments et terrains | 64.50 \$ - | |
| 02-702-20-527 | Entretien et réparation - ameublement | | 64.50 \$ + |

6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 29 SEPTEMBRE 2017 – ADOPTION

Résolution 2017-10-295

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert

ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 391 793.26 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

SALAIRES NETS PAYÉS POUR SEPTEMBRE 2017

| | |
|-------------------------------------------------------|---------------------|
| Élus municipaux | 2 297.17 \$ |
| Employés municipaux | 13 419.20 \$ |
| Pompiers volontaires | 1 286.34 \$ |
| Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur) | 5 481.36 \$ |
| Receveur Général du Canada (Part employé+employeur) | 2 309.42 \$ |
| CSST | 372.44 \$ |
| RVER (Part employé) | 344.11 \$ |
| TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : SEPTEMBRE 2017 | 25 510.04 \$ |

CHÈQUES ÉMIS SEPTEMBRE 2017

| | |
|------------------------------------------------|----------------------|
| COOPERATIVE DE TRAVAIL RESIDENCE | 693.36 \$ |
| Giroux et Lessard Ltée | 243 748.39 \$ |
| Hydro-Québec | 2 286.00 \$ |
| IPL Inc | 37 415.87 \$ |
| Le Pro du CB Inc. | 414.14 \$ |
| Petite Caisse | 364.35 \$ |
| Sogetel Inc | 658.50 \$ |
| Vincent Morin | 1 783.33 \$ |
| TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : SEPTEMBRE 2017 | 287 363.94 \$ |

COMPTES À PAYER SEPTEMBRE 2017

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Debroussaillement Adam Vachon | 6 468.63 \$ |
| Denis Bégin | 287.44 \$ |
| Domtar | 2 874.38 \$ |
| Englobe Corp. | 4 078.16 \$ |
| Essor Assurances Inc | 81.75 \$ |
| FOURNISSEUR DIVERS | 315.30 \$ |
| INFOTECH | 140.84 \$ |
| Jean Théberge | 184.06 \$ |
| Le Centre Du Camion (Beauce) Inc | 36.68 \$ |
| Les Équipements Lapierre Inc | 171.52 \$ |
| Les Fabrications Pierre Fluet Inc | 20.52 \$ |
| Les Pneus Beaucerons Inc | -34.49 \$ |
| Les Services EXP Inc | 4 478.28 \$ |
| LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL | 27.85 \$ |
| M.R.C. Du Granit | 147.34 \$ |
| Ministre des Finances | 34 536.00 \$ |
| MONTY SYLVESTRE | 565.49 \$ |
| Municipalité de Audet | 600.00 \$ |
| Municipalité de Nantes | 614.53 \$ |
| Municipalité du Lac-Drolet | 1 200.00 \$ |
| Protection Mega Plus Inc | 431.15 \$ |
| QUATORZE COMMUNICATIONS INC. | 321.93 \$ |
| R. Paré Excavation Inc | 5 723.38 \$ |
| Réseau D'Aqueduc Lapierre Inc. | 3 113.66 \$ |

| | |
|---------------------------------------------------|-----------------------------|
| Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc | 1 620.42 \$ |
| Solutions GA | 169.44 \$ |
| ULTRAMAR CST CANADA CO. | 995.54 \$ |
| Valoris | 1 634.20 \$ |
| Visa Desjardins | 2.00 \$ |
| TOTAL DES COMPTES À PAYER : SEPTEMBRE 2017 | 78 919.28 \$ |
| <u>TOTAL DES COMPTES : SEPTEMBRE 2017</u> | <u>391 793.26 \$</u> |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7. ÉTATS COMPARATIFS DU SECOND SEMESTRE – DÉPÔT

La directrice générale dépose l'état semestriel tel que l'exige l'article 176.4 du Code municipal.

8. ADMINISTRATION :

8.1 Élections municipales – Nouveaux salaires applicables

Résolution 2017-10-296

ATTENDU que l'article 580 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* édicte que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) établit, par règlement, un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses qu'ont le droit de recevoir pour leurs fonctions le personnel électoral et autres ;

ATTENDU que le ministère vient d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* ;

ATTENDU que l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* édicte que le conseil peut établir un tarif de rémunérations ou d'allocations ;

ATTENDU que le 17 juin 2005, le Gouvernement du Québec modifiait la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, transférant en grande majorité la responsabilité des élections du préfet sur le dos des présidents d'élection locale ;

ATTENDU que les membres du conseil jugent opportun d'adopter le tarif des rémunérations payables lors d'élection afin d'établir un tarif supérieur au président d'élection à celui fixé par le MAMOT considérant le temps, les responsabilités et le travail à faire lors d'une élection et d'un référendum ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger fixe le tarif des rémunérations payables lors d'élections et référendums municipaux pour le personnel électoral, à savoir :

REMUNERATION DU PRESIDENT D'ÉLECTION :

| | |
|----------------------------------------------------------------------|-----------|
| ⇒ Tenue du scrutin : | 600.00 \$ |
| ⇒ Tenue du vote par anticipation : | 400.00 \$ |
| ⇒ Lorsqu'il y a confection ET révision de la liste électorale : | 600.00 \$ |
| ⇒ Lorsqu'il n'y a que confection de la liste électorale : | 318.00 \$ |
| ⇒ Lorsqu'il n'y a que révision de la liste électorale en vigueur : | 318.00 \$ |
| ⇒ Lorsqu'il n'y a NI confection NI révision de la liste électorale : | 110.00 \$ |
| ⇒ Coordination et suivi de l'élection : | 250.00 \$ |

REMUNERATION DU SECRETAIRE D'ELECTION :

⇒ Les $\frac{3}{4}$ du salaire du président d'élection, n'incluant pas la coordination et le suivi de l'élection.

REMUNERATION DU PERSONNEL AFFECTE AUX COMMISSIONS DE REVISION :

⇒ Réviseur : 15.75 \$ / h
⇒ Secrétaire : 15.75 \$ / h
⇒ Agent réviseur : 13.50 \$ / h

REMUNERATION DU PERSONNEL AFFECTE AU SCRUTIN, VOTE PAR ANTICIPATION ET VOTE ITINERANT :

⇒ Secrétaire du bureau de vote : 13.50 \$ / h
⇒ Scrutateur : 14,06 \$ / h
⇒ Préposé à l'information et au maintien de l'ordre : 14.06 \$ / h
⇒ Président et membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs : 11.25 \$ / h

FORMATION :

Toute personne visée par cette rémunération, à l'exception du président d'élection et de la secrétaire d'élection, a le droit de recevoir une rémunération de 25,00 \$ pour assister à une séance de formation tenue par le président d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.2 Plaisir 106.7 – Espace publicitaire pour vœux des Fêtes

Résolution 2017-10-297

ATTENDU que Plaisir 106.7 de Lac-Mégantic propose à la Municipalité une présence radio sur les ondes afin de transmettre les vœux pour la période des Fêtes à leurs citoyens et à l'ensemble des résidents de la MRC du Granit ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal préfère transmettre les vœux pour la période des Fêtes par l'entremise d'une infolettre postée toute boîte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.3 Municipalité alliée contre la violence conjugale

Résolution 2017-10-298

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU que le Québec s'est doté, depuis 1995, d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU qu'il malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

DE PROCLAMMER la Municipalité de Saint-Ludger municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9. **VOIRIE :**

9.1 **Déneigement 2017-2018 du bureau municipal, stationnement OTJ et Résidence Sérénité – Étude et décision**

Résolution 2017-10-299

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le contrat de déneigement du stationnement de l'OTJ soit confié à monsieur Jean-Louis Pépin au coût de 675,00 \$, taxes en sus, tel que décrit à la soumission reçue le 2 octobre 2017 ;

QUE les contrats de déneigement suivants soient confiés à 9332-5330 Québec Inc. (Stéphane Faucher) aux montants suivants et tels que décrit à la soumission reçue le 2 octobre 2017 :

- | | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Déneigement du stationnement du bureau municipal | 685,00 \$ |
| | o Sel et sable non inclus | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Déneigement du stationnement de la Résidence Sérénité | 1 285,00 \$ |
| | o Sel et sable inclus | |

QUE 20 % des coûts de déneigement de la rue du Foyer soient facturés à la Résidence Sérénité, tels que décidés lors de la séance du Conseil du 18 novembre 2004 (rés. 295-2004) ;

QUE les contrats de déneigement soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-00-510 *Contrat de déneigement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.2 **TECQ 2014-2018 – Programmation de travaux révisée**

Résolution 2017-10-300

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.3 PIQM, volet 1.5 – Signature du protocole d'entente

Résolution 2017-10-301

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* ;

ATTENDU que les modalités de cette contribution seront spécifiées dans un protocole d'entente à être signée par la Municipalité et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

ET RÉSOLU

QUE monsieur Bernardin Gagnon, maire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, le protocole d'entente avec le MAMOT dans le cadre du sous-volet 1.5 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.4 Achat de lames, pointes au carbure et patins en fonte

Résolution 2017-10-302

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert

ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat des fournitures suivantes chez Robitaille Équipement Inc. au coût total de 5 126.00 \$, taxes en sus, et telles que décrites à la soumission n° 23711 reçue le 22 septembre 2017 :

- 4 lames CA-GBN 7/8 x 6 x 44 @ 232.00 \$ / un
- 4 lames CA-GBN 7/8 x 6 x 48 @ 252.00 \$ / un
- 3 lames 3/4 x 8 x 48 TP-MT @ 108.00 \$ / un
- 4 Patins en fonte 3/4 @ 59.00 \$ / un
- 100 pointes rotatives au carbure (longues) @ 12.95 \$ / un
- 100 pointes rotatives au carbure (longues) BC69/BC75 @ 9.95 \$ / un

QUE ces achats soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-00-640 *Pièces et accessoires – Voirie hiver*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.5 Ford F-150 – Achat de pneus d'hiver

Résolution 2017-10-303

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : madame Huguette
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat de 4 pneus Firestone Winterforce 2 245/70r17 chez Garage A. Therrien inc. au coût unitaire de 169.00 \$, taxes et frais pour pneus neufs en sus, et tels que décrit à la soumission n° 31425 reçue le 27 septembre 2017 ;

QUE cet achat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-13-526 *Ent. et rép. – Ford F-150 (n° 13)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10. EAU POTABLE

La directrice générale fait un compte-rendu du dossier concernant le poste d'opérateur adjoint en eau potable. Considérant que le candidat retenu a pris la décision d'aller travailler ailleurs mais qu'il nous a proposé une autre personne déjà formée, le comité de sélection rencontrera l'autre personne jeudi prochain.

11. Eaux usées – embauche d'un sous-traitant

Résolution 2017-10-304

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE le contrat pour le suivi et l'entretien journalier du système de traitement des eaux usées de la municipalité de Saint-Ludger, suivant les exigences gouvernementales en la matière, soit donné à CJH Robert Inc. au taux annuel de 22 500 \$, taxes en sus, et comprenant :

- Suivi-entretien de l'usine d'épuration, des stations de pompage (équipements et surpresseurs)
- Suivi des traitements chimiques et des analyses périodiques.
- Suivi des données et préparation des rapports au Ministère.
- L'enlèvement de gravier et autres sédiments dans les stations de pompes et trop-plein aux 6 mois.
- Nettoyage des stations de pompage haute pression aux 6 mois.
- Nettoyage du canal parshall au vacuum.
- Nettoyage des régulateurs au vacuum
- Nettoyage annuel des grilles de rue sur le réseau municipal
- Inspection de tous les regards pluvial et sanitaire sur le réseau municipal annuel avec rapport.
- Nettoyage des valves aqueduc

QUE ce contrat exclut :

- L'entretien extérieur de terrain (végétation et neige)
- Les interventions électriques et électroniques demandant une compétence professionnelle reconnue.
- Les manipulations et réparations d'équipements nécessitant des moyens spécifiques d'interventions (pelle mécanique, etc.)
- Bris de conduites, conduites obstruées et toutes autres anomalies de fonctionnement qui n'est pas dans le cadre d'opérateur en eaux usées.

QUE les travaux supplémentaires soient facturés au taux horaire de 24.00 \$, taxes en sus ;

QUE ce contrat est valide pour l'année 2018 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-415-00-522 *Travaux contractuels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

12. SERVICE INCENDIE

Discussion concernant le regroupement administratif des services incendie suite à la rencontre avec le directeur du service incendie.

13. RÈGLEMENT DE CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE – ADOPTION

Résolution 2017-10-305

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le règlement n° 2017-207 intitulé :

RÈGLEMENT DE CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

14. CPTAQ – DEMANDE D'ALIÉNATION ET LOTISSEMENT – LOT 4 189 606

Résolution 2017-10-306

ATTENDU que madame Sylvie Morin et monsieur Jacquelin Fillion s'adressent à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir le lot 4 189 606 dans la municipalité de Saint-Ludger ;

CONSIDÉRANT que le lot ci-haut mentionné est contigu à la propriété de Mme Morin et M. Fillion ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition du lot 4 189 606 par les demandeurs est dans le meilleur intérêt de l'agriculture ;

CONSIDÉRANT que la vocation agricole sera conservée ;

CONSIDÉRANT que les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire agricole du Québec* ont été considérés ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger appuie sans réserve la demande introduite devant la CPTAQ par madame Sylvie Morin et monsieur Jacqueline Fillion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15. CPTAQ – DEMANDE D'ALIÉNATION ET LOTISSEMENT – PARTIE DU LOT 4 846 561

Résolution 2017-10-307

CONSIDÉRANT que Avibeau inc. souhaite acquérir une parcelle de terrain de son voisin afin de développer son entreprise de production d'œufs de consommation ;

CONSIDÉRANT que cela nécessite le dépôt d'une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une aliénation, étant donné que monsieur Gérard Godbout conservera une partie de terrain contiguë ;

CONSIDÉRANT que la transaction favorisera l'utilisation à des fins agricoles de cette parcelle par Avibeau inc ;

CONSIDÉRANT que monsieur Gérard Godbout conservera pratiquement toutes les parcelles cultivables de sa terre avec sa résidence ;

CONSIDÉRANT que cette transaction n'aurait aucune conséquence négative sur le territoire et les activités agricoles ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger appuie sans réserve la demande introduite devant la CPTAQ par Avibeau inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16. FESTIVITÉS DU 125^e DE SAINT-LUDGER :

16.1 La Veillée au Village – Permis de réunion

Résolution 2017-10-308

ATTENDU que, dans le cadre des festivités du 125^e anniversaire de la Municipalité de Saint-Ludger, une seconde édition de *La Veillée au Village* aura lieu le 18 novembre 2017 à l'OTJ de Saint-Ludger, propriété municipale ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger prenne en charge et soit responsable de l'événement *La Veillée au Village* ;

QUE tous les profits soient portés au compte de la municipalité ;

QUE la municipalité autorise la directrice générale, madame Julie Létourneau, à compléter la demande de permis de réunion pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger.

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-03-447 *Comité du 125^e anniversaire municipalité*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16.2 La Veillée au Village – Remise des profits

Résolution 2017-10-309

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger remette tous les profits de *La Veillée au Village* au Comité du 125^e de St-Ludger dans le cadre des Festivités du 125^e.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – CONTE « DANS LE CIEL CE SOIR »

Résolution 2017-10-310

ATTENDU que la Bibliothèque municipale désire réserver les services de Christine Pageault, conteuse, pour la prestation d'un conte intitulée « Dans le ciel ce soir » qui sera présenté le 12 novembre 2017 au coût de 393.00 \$, sans taxes, incluant les frais de déplacement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE le Conseil autorise la responsable de la bibliothèque, madame Jacinthe Rocheleau, à procéder à la signature du contrat entre la Bibliothèque municipale de Saint-Ludger et Christine Pageault, conteuse, au montant de 393.00 \$, sans taxes et frais de déplacement inclus, le paiement étant remis lors du spectacle ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-702-30-522 *Bibliothèque municipale - fonctionnement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18. ANCIENNE CITERNE À EAU SUR LOT 4 189 420 – INTENTION DE LA MUNICIPALITÉ

Résolution 2017-10-311

CONSIDÉRANT que l'ancienne citerne à eau située sur le lot 4 189 420 n'est plus utilisée et avait été enterrée il y a plusieurs années ;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas l'intention de réutiliser cette ancienne citerne ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger accepte de céder, à titre gratuit, le lot 4 189 420 situé dans le Rang 7, à monsieur Benoit Bastien ;

QUE monsieur Bernardin Gagnon, maire, et madame Julie Létourneau, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, le contrat de cession à intervenir avec Benoit Bastien.

QUE les frais relatifs à cette transaction soient à la charge du propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

19. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :

19.1 Polyvalente Bélanger – Grand défi Pierre Lavoie

Résolution 2017-10-312

ATTENDU que des élèves de la Polyvalente Bélanger vont participer, pour une troisième année, au Grand défi Pierre Lavoie qui aura lieu les 11, 12 et 13 mai 2018 (course à relais de 270 km entre Québec à Montréal) ;

ATTENDU que madame Maryse Poirier, enseignante et responsable du Club de course de la Polyvalente Bélanger, s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir une aide financière leur permettant d'assumer les frais d'inscription, de transport, de matériel et de nourriture pour les élèves participants à cette aventure ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert

ET RÉSOLU

QU'une somme de 300.00 \$ soit versée à la Fondation de la Polyvalente Bélanger dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie 2018 ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉE des conseillers

19.2 Maison Catherine de Longpré – Campagne annuelle de financement

Résolution 2017-10-313

ATTENDU que la Maison Catherine de Longpré sollicite la participation financière de la Municipalité de Saint-Ludger dans le cadre de sa campagne de financement 2017;

ATTENDU que les moyens proposés sont de faire un don ou d'acheter des billets de loterie au coût de 20 \$ chacun ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens participent déjà au financement par l'achat de billets de loterie ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert

ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

19.3 L'Univers du Père Noël

Résolution 2017-10-314

ATTENDU que l'Univers du Père Noël permet à des enfants défavorisés ou qui n'ont plus de famille de vivre des moments magiques le matin de Noël en leur apportant un cadeau personnalisé;

ATTENDU que monsieur Marcel Pépin s'adresse à la municipalité afin d'obtenir une aide financière dans le but de faire l'achat de cadeaux ;

CONSIDÉRANT que le Club Optimiste de Saint-Ludger organise, chaque année, le Noël des enfants où un spectacle est présenté suivi de la distribution de cadeaux à tous les enfants présents ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

20. VARIA

Discussion au sujet de la collecte des ordures. Des informations ont été demandées à la MRC du Granit et nous sommes toujours en attente des réponses.

21. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION

Le document suivant a été remis au Conseil pour information :

⇒ Bulletin contact FQM – Édition du 18 septembre 2017

22. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 29 SEPTEMBRE 2017

Résolution 2017-10-315

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 8 au 29 septembre 2017 est classée sous 4 rubriques :

| | | | |
|---|----------|---|--------------|
| ⇒ | Régional | ⇒ | Communiqués |
| ⇒ | Général | ⇒ | Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

23. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune personne présente.

24. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution 2017-10-316

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Huguette Robert
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 21 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Therrien, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.